

Obtenir son permis de conduire adapté



**DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Délégation régionale du permis de
conduire et de la sécurité routière
CORSE



AVANT PROPOS

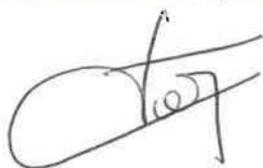
Ce guide est le fruit du travail conjoint de l'APF France Handicap et de la DDTM de la Corse-du-Sud pour accompagner les personnes en situation de handicap dans l'obtention du permis de conduire adapté.

Cette action s'inscrit pleinement dans la volonté du Gouvernement de promouvoir une société véritablement inclusive. Cette volonté doit se concrétiser dans tous les champs de la vie quotidienne, en particulier la mobilité. Obtenir son permis de conduire est essentiel pour accéder à l'autonomie.

Ce guide donne toutes les clefs pour obtenir son permis adapté pour les personnes qui n'ont jamais conduit et pour celles qui possèdent un permis de conduire obtenu avant la survenue du handicap. Il présente aussi le panorama des aides financières dont elles peuvent bénéficier pour adapter leur moyen de transport.

Je me réjouis de cette belle initiative qui est incontestablement une grande avancée pour l'accès à la mobilité des personnes en situation de handicap en Corse.

Josiane Chevalier
Préfète de Corse, Préfète de la Corse du Sud



Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@opf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute-Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@opf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



PRÉFÈTE
DE LA
CORSE-DU-SUD

DDTM Haute-Corse

89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



PRÉFET
DE LA HAUTE-CORSE

De nombreux textes posent les droits et libertés dont doivent bénéficier les personnes en situation de handicap et leurs proches. Ainsi, l'égalité des droits et des chances, la non-discrimination, la pleine citoyenneté et la possibilité pour chacun de choisir et de maîtriser son existence sont au cœur des lois, conventions, chartes à l'échelle nationale, européenne et internationale.

Malheureusement, lorsqu'on est en situation de handicap, faire valoir ses droits et libertés formels peut s'avérer difficile. Un écart très important existe entre ces droits écrits et affirmés dans les textes et les réalités vécues par les personnes en situation de handicap et leurs proches. Bien souvent, ce qui peut apparaître comme un détail mineur devient un obstacle majeur pour l'accès à tel ou tel droit ou service.

Le premier axe de notre nouveau projet associatif 2018 -2023 : « *Pouvoir d'agir, pouvoir choisir* » vise justement à rendre effectifs les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille, en mettant notamment en œuvre des démarches concrètes et orientées vers la vie quotidienne des personnes.

C'est bien dans ce cadre que s'inscrit l'initiative des services de la préfecture de la Corse du sud et en particulier de sa délégation à l'éducation routière. En effet, dans leurs fonctions, ces fonctionnaires de l'Etat sont quotidiennement témoins des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap pour obtenir leur permis de conduire ou le régulariser suite à la survenue d'un handicap. Ils ont donc initié la rédaction de ce document à l'usage des personnes handicapées mais également des professionnels de l'accompagnement médico-social. Mobilisée sur le sujet, la Direction Territoriale des Actions Associatives APF France handicap de Corse a tenu à soutenir ce projet en participant à sa rédaction.

L'objectif de ce document est d'expliquer, pas à pas, toutes les démarches nécessaires pour obtenir ou régulariser son permis de conduire et bénéficier, dans certains cas, d'une aide au financement des aménagements techniques du poste de conduite d'un véhicule. Voilà donc une action concrète qui vise à rendre les droits effectifs et qui s'inscrit pleinement dans le projet associatif porté par notre association...

Quand on sait l'importance qu'apporte l'autonomie en matière de mobilité pour les personnes en situation de handicap, tout particulièrement dans un territoire très enclavé comme la Corse, nous ne pouvons que nous féliciter de la très belle initiative menée par la Délégation à l'Education Routière de la Corse.

Florian L'AUTELLIER
Directeur Territorial des Actions Associatives de la Corse
APF France handicap



Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 6899B

Délégation de Haute-Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9492Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97

Sommaire

Je suis en situation de handicap et je n'ai pas le permis de conduire page 7

1^{ère} étape :	la visite médicale	page 7
2^{ème} étape :	la prise de contact avec le bureau éducation routière	page 9
3^{ème} étape :	l'établissement de l'attestation de codification des aménagements	page 10
4^{ème} étape :	l'inscription au permis de conduire	page 11
5^{ème} étape :	passage de l'examen	page 12
6^{ème} étape :	la délivrance du titre	page 13

Je possède un permis de conduire datant d'avant la survenue de mon handicap page 17

Qui est concerné ?	page 17	
Qu'est-ce qu'une régularisation ?	page 17	
Le principe de la régularisation	page 17	
À qui dois-je m'adresser ?	page 18	
1^{ère} étape :	la visite médicale	page 18
2^{ème} étape :	la prise de contact avec le bureau éducation routière	page 20
3^{ème} étape :	établissement de l'attestation de codification des aménagements	page 21
4^{ème} étape :	la phase de régularisation devant un inspecteur	page 22
5^{ème} étape :	délivrance du nouveau permis de conduire régularisé	page 22

Possibilités de financement des aménagements techniques de mon véhicule page 27

Réglementation	page 27
Dossier MDPH	page 28
L'intervention d'une assistante sociale de secteur	page 29
L'intervention d'un ergothérapeute	page 30

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899Z

Délégation de Haute-Corse

Immeuble San Petru bât. A - Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



Je suis en situation de handicap et je n'ai pas le permis de conduire

1^{ère} étape : la visite médicale

Pour commencer, vous devez effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé dans le département où vous êtes domicilié.

Liste des médecins agréés par le préfet

- **Pour la Corse du sud :** cliquez ici => [liste des médecins agréés Corse du Sud](http://www.corse-du-sud.gouv.fr/le-permis-de-conduire-a123.html)
<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/le-permis-de-conduire-a123.html>
- **Pour la Haute-Corse :** cliquez ici => [liste des médecins agréés Haute-Corse](http://www.haute-corse.gouv.fr/comment-passer-une-visite-medicale-a2480.html)
<http://www.haute-corse.gouv.fr/comment-passer-une-visite-medicale-a2480.html>

! Une décision médicale d'inaptitude clos la démarche d'obtention du permis de conduire !

Liste des médecins agréés pour le contrôle de l'aptitude à la conduite dans le département de la **Corse du Sud**.

Dr. Roland APPIETTO
10 avenue Maréchal Moncey
20090 AJACCIO
Tél. : 04.95.20.32.56

Dr. Paul ATLAN
2 Cours Napoléon
20000 AJACCIO
Tél. : 04.95.22.43.68

Dr. Richard BALLEJOS
Cabinet médical
20167 AFA
Tél. : 04.95.22.95.08

Dr. Jean-François BARTOLI
Route du Port
Im. Cofa
20145 SARI SOLENZARA
Tél. : 04.95.57.45.70

Dr. Mireille CAMPANA CASTELLUCCI
20137 LECCI
Tél. : 04.95.71.43.33

Dr. Jean-Marie CASTELLUCCI
20137 LECCI
Tél. : 04.95.71.43.33

Dr. Yves LUCAS
Domaine de la Pointe
20166 PORTICCIO
Tél. : 04.95.29.40.60

Dr. Louis Julien PAOLETTI
35 cours Napoléon
20000 AJACCIO
Tél. : 04.95.21.66.27

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute-Corse

Immeuble San Petru bât. A - Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



Liste des médecins agréés pour le contrôle de l'aptitude à la conduite dans le département de la Haute-Corse.

Dr. Auguste BAGNANINCHI

5 avenue Maréchal Sebastiani
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.31.53.03

Dr. Jean-François BARTOLI

Route du port
Immeuble Cofa
20145 SOLENZARA
Tél. : 04 95 57 45 70

Dr. Jean Baptiste ROVERE

Résidence Saint Joseph
Bât B Route Impériale-Lupino
20600 BASTIA
Tél. : 04.95.33.12.12

Dr. Marie Noëlle FANTINI

41 rue César Campinchi
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.32.15.06

Dr. Godefroy JOCHMANS

Rue principale
20217 SAINT FLORENT
Tél. : 04 95 37 00 04 - 06 10 20 68 85

Dr. Jean Noël VELLOZZI

Résidence Clos Saphir Bât. B
Lieu-dit Mezzana
20290 LUCCIANA
Tél. : 04 20 10 47 61

Dr. Philippe RENAULT

8 boulevard Wilson
20260 CALVI
Tél. : 04.95.59.71.20

Dr. Napoléon LEOPOLDI

Hôpital de Toga
Unité Soins Longue Durée
20200 BASTIA
Tél. : 06 14 03 15 25

Dr. Marc CHIARAMONTI

Résidence Plein Sud Bat. D
Avenue Paul Giacobbi
20600 BASTIA
Tél. : 04 95 33 12 12

Dr. Richard BALLEJOS

Résidence Plein Sud Bât D
4 Avenue Paul Giacobbi - Montesoro
20600 BASTIA - Tél. : 04 95 33 12 12

Dr. Annie LOGLI POUMEROL

Immeuble Eden Roc
20222 ERBALUNGA
Tél. : 04 95 30 79 88

Dr. Monique MAYMARD

Les Terrasses du Fango – Bât. C
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.32.53.07

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



2^{ème} étape : la prise de contact avec le bureau éducation routière

Une fois la visite médicale réalisée, vous devez communiquer **une copie** de l'avis médical et préciser le motif de votre demande (passer le permis de conduire) au bureau du service de l'éducation routière de votre département par courriel, ou le cas échéant, à l'adresse postale suivante (*Il est recommandé de transmettre vos envois par lettre SUIVIE*) :

Vous pourrez aussi obtenir tous les renseignements utiles pour la suite des démarches en contactant le bureau Éducation Routière aux coordonnées suivantes :

- **Pour la Corse du sud**
M. le délégué régional à l'éducation routière de la Corse
DDTM 2A/SAT/CER LIVRELLI
Terre-plein de la Gare - 20032 AJACCIO Cedex
Courriel : ddtm-sat-er@corse-du-sud.gouv.fr - 04 95 10 67 84
- **Pour la Haute-Corse :**
M. l'adjoint au délégué régional à l'éducation routière de la Corse
DDTM 2B/SRC/USER
89 Boulevard Benoite Danesi - 20200 BASTIA
Courriel : ddtm-education-routiere@haute-corse.gouv.fr
Secrétariat : 04 95 32 97 75 - 04 95 32 92 85

N'oubliez pas dans votre correspondance d'indiquer vos coordonnées :

- *Nom, prénom, date de naissance,*
- *N° NEPH (numéro d'enregistrement du permis de conduire si vous en possédez ou en avez possédé un)*
- *Numéro de téléphone pour être contacté.*

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A - Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoite Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



3^{ème} étape : l'établissement de l'attestation de codification des aménagements

Un rendez-vous avec le service de l'éducation routière vous sera donné afin d'établir une attestation de codification des aménagements.

Si vous souhaitez effectuer votre apprentissage au sein d'un établissement d'enseignement de la conduite vous devrez vous inscrire dans une auto-école.

La plupart des auto-écoles classiques sont équipées de boîte de vitesse automatique ce qui permet de traiter un certain nombre de situation. **Cependant, dans les cas où d'autres aménagements sont prescrits, vous devrez contacter un établissement disposant des équipements nécessaires** (cf. liste ci-dessous).

A noter : le rendez-vous pourra avoir lieu au sein de l'auto-école.

Établissements d'enseignement de la conduite disposant de véhicules spécialement adaptés en Corse :

Corse du Sud

Auto-école BERNARD

Rue Michel Bozzi
2, avenue Beverini Vico
20000 AJACCIO
04 95 23 27 56 - 06 15 05 95 08
06 15 67 08 93

Auto-école PUJUILA

Immeuble Mattei
Les 4 chemins
20137 PORTO-VECCHIO
04 95 70 30 25 - 06 16 94 10 52
www.auto-ecole-pujuil.com

Haute-Corse

Auto-école Associative OPRA

Centre social François Marchetti
(Centre Social CAF)
Route Royale
20600 BASTIA
04 95 30 12 06 – 04 95 30 12 05
<http://www.olcq.fr>

Auto-école CAP CONDUITE CORSE

5 rue Impératrice Eugénie
20200 BASTIA
04 95 31 88 85 - 06 24 09 93 01
&
Espace Commercial - 20217 Saint-Florent
04 95 47 41 36
contact@cap-conduite.fr
<https://www.cap-conduite.fr>

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



4^{ème} étape : l'inscription au permis de conduire

Vous devrez constituer votre dossier sur le site de l'ANTS.

A NOTER : le choix de la filière d'apprentissage conduite accompagnée peut tout à fait être envisagé dans le cadre d'une conduite avec un véhicule adapté.

Cliquez ici => <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Pour votre inscription, vous devez joindre les documents suivants :

- Votre **pièce d'identité** en cours de validité ;
- Une **e-photographie d'identité** conforme à la norme relative à l'apposition des photographies sur les cartes nationales d'identité et les passeports ;
- La copie recto/verso de votre titre de conduite actuel (si vous en possédez un) ;
- Un **justificatif de domicile de moins de 6 mois**, à vos nom et prénom.
- La **copie de l'avis médical d'aptitude à la conduite**

Tuto inscription au permis de conduire : PDF à télécharger

Cliquez ici => **ici**

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/content/download/31293/238304/file/Fiche%20TUTO%20n1%20inscription%20examen%20du%20PC%20ne%20faisant%20pas%20suite%20a%20une%20annulation.pdf>

Votre attestation d'inscription à l'examen du permis de conduire vous sera délivrée après validation numérique de votre dossier complet. Cette attestation sera disponible sur votre compte ANTS durant 6 mois et pourra être imprimée depuis votre compte personnel ANTS, impérativement en recto-verso.

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



5^{ème} étape : déroulement de l'examen

1. L'épreuve théorique générale (ETG):

Vous vous présenterez à l'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire (code de la route) en vous inscrivant auprès d'un des opérateurs suivants :

Cliquez ici => [lecode.laposte.fr](https://www.lecode.laposte.fr)

<https://www.lecode.laposte.fr/passermonexamenducodeaveclaposte/>

Cliquez ici => [objectifcode.sgs.com](https://www.objectifcode.sgs.com)

<https://www.objectifcode.sgs.com/>

Cliquez ici => [pointcode.fr](https://www.pointcode.fr)

<https://www.pointcode.fr/>

Cliquez ici => codengo.bureauveritas.fr

<https://codengo.bureauveritas.fr/portal/>

2. L'épreuve pratique :

Une date d'examen vous sera transmise par votre auto-école.

Le jour de l'épreuve vous devrez être muni :

- d'une **pièce d'identité** officielle,
- de l'**avis médical d'aptitude à la conduite**
- de l'**attestation de codification des aménagements**.

A noter : un aménagement de l'épreuve peut être prévu et étudié en fonction de la situation.

48 heures après la présentation à l'épreuve de conduite, le résultat de votre examen vous sera transmis par votre auto-école ou sera consultable et téléchargeable sur le site :

Cliquez ici => <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>

Si le résultat est favorable, votre certificat d'examen au permis de conduire (CEPC), accompagné de votre pièce d'identité tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois sur le territoire national à compter de la date d'examen.

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

**Pensez à demander la fabrication sur ANTS de
votre titre de conduite après votre réussite à
l'examen.**

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



6^{ème} étape : la délivrance du titre définitif (fabrication du permis de conduire)

Vous devrez vous rendre sur le site de l'ANTS afin de procéder à la fabrication du permis de conduire :

Cliquez ici

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Les aménagements seront inscrits sur votre permis de conduire sous forme de codes.

Votre titre de conduite définitif vous sera ensuite envoyé directement par l'imprimerie nationale à votre domicile.

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97





ATTESTATION DE CODIFICATION DES AMENAGEMENTS

**PRÉVUE DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION DES VÉHICULES ET DE L'ASSISTANCE
TECHNIQUE AUX CONDUCTEURS HANDICAPÉS**

A _____
Le _____
L'expert(e) _____

Réf : Arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NEPH :

TELEPHONE :

COURRIEL :

CATEGORIES :

A1 A2 A B1 B BE C1 C1E C CE D1 D1E D DE

MENTIONS ADDITIONNELLES CODIFIEES:

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



Je possède un permis de conduire datant d'avant la survenue de mon handicap

Procédure de régularisation pour des usagers déjà titulaires du permis de conduire et atteint postérieurement à la délivrance de son titre d'une affection susceptible de rendre nécessaire l'aménagement du véhicule pour tenir compte de son handicap.

Qui est concerné ?

Vous êtes titulaire du permis de conduire et suite à un accident de la vie, vous souffrez d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec le maintien du permis de conduire, **vous devez effectuer une régularisation du permis de conduire.**

Qu'est-ce qu'une régularisation ?

Votre condition physique et/ou mentale ayant évolué depuis l'obtention du permis de conduire, le titre de conduite que vous possédez n'est peut-être plus valable, notamment si vous avez besoin d'aménagements (boîte automatique, boule au volant, etc.).

La régularisation de votre permis de conduire **va vous permettre de mettre à jour votre permis de conduire en mentionnant les différents aménagements techniques** (via des codes) **dont vous avez besoin** pour assurer une conduite en toute sécurité. Ces codes seront notés sur votre nouveau permis de conduire.

Le principe de la régularisation

Il s'agit de réaliser un trajet avec un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, dans diverses situations (agglomération, hors agglomération). La régularisation **n'est pas un examen du permis** de conduire mais elle est **obligatoire**. Il s'agit **d'un test gratuit** qui vise à s'assurer que les aménagements conviennent et que le conducteur les **utilise correctement**.

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



À qui dois-je m'adresser ?

1^{ère} étape : la visite médicale

Pour commencer, vous devez effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé dans le département où vous êtes domicilié.

Liste des médecins agréés par le préfet

- **Pour la Corse du sud :** cliquez ici => [liste des médecins agréés Corse du Sud](http://www.corse-du-sud.gouv.fr/le-permis-de-conduire-a123.html)
<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/le-permis-de-conduire-a123.html>
- **Pour la Haute-Corse :** cliquez ici => [liste des médecins agréés Haute-Corse](http://www.haute-corse.gouv.fr/comment-passer-une-visite-medicale-a2480.html)
<http://www.haute-corse.gouv.fr/comment-passer-une-visite-medicale-a2480.html>

! Une décision médicale d'inaptitude clos la démarche de régularisation du permis de conduire !

Liste des médecins agréés pour le contrôle de l'aptitude à la conduite dans le département de la Corse du Sud.

Dr. Roland APPIETTO

10 avenue Maréchal Moncey
20090 AJACCIO
Tél. : 04.95.20.32.56

Dr. Paul ATLAN

2 Cours Napoléon
20000 AJACCIO
Tél. : 04.95.22.43.68

Dr. Richard BALLEJOS

Cabinet médical
20167 AFA
Tél. : 04.95.22.95.08

Dr. Jean-François BARTOLI

Route du Port
Im. Cofa
20145 SARI SOLENZARA
Tél. : 04.95.57.45.70

Dr. Mireille CAMPANA CASTELLUCCI

20137 LECCI
Tél. : 04.95.71.43.33

Dr. Jean-Marie CASTELLUCCI

20137 LECCI
Tél. : 04.95.71.43.33

Dr. Yves LUCAS

Domaine de la Pointe
20166 PORTICCIO
Tél. : 04.95.29.40.60

Dr. Louis Julien PAOLETTI

35 cours Napoléon
20000 AJACCIO
Tél. : 04.95.21.66.27

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



Liste des médecins agréés pour le contrôle de l'aptitude à la conduite dans le département de la Haute-Corse.

Dr. Auguste BAGNANINCHI
5 avenue Maréchal Sebastiani
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.31.53.03

Dr. Jean-François BARTOLI
Route du port
Immeuble Cofa
20145 SOLENZARA
Tél. : 04 95 57 45 70

Dr. Jean Baptiste ROVERE
Résidence Saint Joseph
Bât B Route Impériale-Lupino
20600 BASTIA
Tél. : 04.95.33.12.12

Dr. Marie Noëlle FANTINI
41 rue César Campinchi
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.32.15.06

Dr. Godefroy JOCHMANS
Rue principale
20217 SAINT FLORENT
Tél. : 04 95 37 00 04 - 06 10 20 68 85

Dr. Jean Noël VELLOZZI
Résidence Clos Saphir Bât. B
Lieu-dit Mezzana
20290 LUCCIANA
Tél. : 04 20 10 47 61

Dr. Philippe RENAULT
8 boulevard Wilson
20260 CALVI
Tél. : 04.95.59.71.20

Dr. Napoléon LEOPOLDI
Hôpital de Toga
Unité Soins Longue Durée
20200 BASTIA
Tél. : 06 14 03 15 25

Dr. Marc CHIARAMONTI
Résidence Plein Sud Bat. D
Avenue Paul Giacobbi
20600 BASTIA
Tél. : 04 95 33 12 12

Dr. Richard BALLEJOS
Résidence Plein Sud Bât D
4 Avenue Paul Giacobbi - Montesoro
20600 BASTIA - Tél. : 04 95 33 12 12

Dr. Annie LOGLI POUMEROL
Immeuble Eden Roc
20222 ERBALUNGA
Tél. : 04 95 30 79 88

Dr. Monique MAYMARD
Les Terrasses du Fango – Bât. C
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.32.53.07

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



2^{ème} étape : la prise de contact avec le bureau éducation routière

Une fois la visite médicale réalisée, vous devez communiquer au bureau de l'éducation routière **une copie** de l'avis médical accompagnée d'une photocopie de votre permis de conduire et préciser le motif de votre demande (régulariser le permis de conduire) par courriel, ou, le cas échéant, à l'adresse postale suivante (*Il est recommandé de transmettre vos envois par lettre SUIVIE*) :

Vous pourrez aussi obtenir tous les renseignements utiles pour la suite des démarches en contactant le bureau Éducation Routière aux coordonnées suivantes :

- **Pour la Corse du sud**
M. le délégué régional à l'éducation routière de la Corse
DDTM 2A/SAT/CER LIVRELLI
Terre-plein de la Gare - 20032 AJACCIO Cedex
Courriel : ddtm-sat-er@corse-du-sud.gouv.fr - 04 95 10 67 84
- **Pour la Haute-Corse :**
M. l'adjoint au délégué régional à l'éducation routière de la Corse
DDTM 2B/SRC/USER
89 Boulevard Benoîte Danesi - 20200 BASTIA
Courriel : ddtm-education-routiere@haute-corse.gouv.fr
Secrétariat : 04 95 32 97 75 - 04 95 32 92 85

N'oubliez pas dans votre correspondance d'indiquer vos coordonnées :

- *Nom, prénom, date de naissance,*
- *N° NEPH (numéro d'enregistrement du permis de conduire si vous en possédez ou en avez possédé un)*
- *Numéro de téléphone pour être contacté.*

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



PRÉFÈTE
DE LA
CORSE-DU-SUD

DDTM Haute-Corse

89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



PRÉFET
DE LA HAUTE-CORSE

3^{ème} étape : établissement de l'attestation de codification des aménagements

Un rendez-vous avec le service de l'éducation routière vous sera donné afin d'établir une attestation de codification des aménagements.

A noter : en cas de recours à un établissement d'enseignement de la conduite, spécialisé dans la conduite des véhicules aménagés, le rendez-vous pourra avoir lieu au sein de l'auto-école.
La plupart des auto-écoles classiques sont équipées de boîte de vitesse automatique ce qui permet de traiter un certain nombre de situation. **Cependant, dans les cas où d'autres aménagements sont prescrits, vous devrez contacter un établissement disposant des équipements nécessaires** (cf. liste ci-après).

Établissements d'enseignement de la conduite disposant de véhicules aménagés en Corse

Corse du Sud

Auto-école BERNARD

Rue Michel Bozzi
2, avenue Beverini Vico
20000 AJACCIO
04 95 23 27 56 - 06 15 05 95 08
06 15 67 08 93

Auto-école PUJUILA

Immeuble Mattei
Les 4 chemins
20137 PORTO-VECCHIO
04 95 70 30 25 - 06 16 94 10 52
www.auto-ecole-pujUILA.com

Haute-Corse

Auto-école Associative OPRA

Centre social François Marchetti
(Centre Social CAF)
Route Royale
20600 BASTIA
04 95 30 12 06 – 04 95 30 12 05
<http://www.olcq.fr>

Auto-école CAP CONDUITE CORSE

5 rue Impératrice Eugénie
20200 BASTIA
04 95 31 88 85 - 06 24 09 93 01
&
Espace Commercial - 20217 Saint-Florent
04 95 47 41 36
contact@cap-conduite.fr
<https://www.cap-conduite.fr>

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



4^{ème} étape : la phase de régularisation devant un inspecteur

Un rendez-vous sera fixé avec un inspecteur du permis de conduire afin de vérifier lors d'un test de conduite la bonne utilisation des aménagements techniques ainsi que de s'assurer que le conducteur est en mesure de se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent.

N'oubliez pas de vous présenter à ce rendez-vous muni :

- d'une **pièce d'identité officielle**.
- de l'**avis médical d'aptitude à la conduite**
- de l'**attestation de codification des aménagements**.

ATTENTION : si la régularisation se passe sur **votre propre véhicule aménagé** ce dernier **devra faire l'objet d'une assurance spécifique**.

À l'issue de cette phase de régularisation l'inspecteur établira un certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) en y intégrant les nouveaux codes.

5^{ème} étape : délivrance du nouveau permis de conduire régularisé

Vous devrez vous rendre sur le site de l'ANTS afin de procéder à la fabrication du nouveau permis de conduire pour y inscrire les nouveaux aménagements :

Cliquez ici : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Les motifs de la demande de fabrication du titre à cocher sur le site de l'ANTS sont :

- Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire
- Fin de validité du permis de conduire
- Une visite médicale est-elle nécessaire : **oui**

Outre les documents habituels en vue de l'établissement du nouveau permis vous devrez joindre votre nouveau certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) qui vous aura été remis par l'inspecteur ainsi que la copie de l'ancien permis.

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

**Votre titre de conduite définitif vous sera ensuite
envoyé directement par l'imprimerie nationale à
votre domicile.**

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97





ATTESTATION DE CODIFICATION DES AMENAGEMENTS

**PRÉVUE DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION DES VÉHICULES ET DE L'ASSISTANCE
TECHNIQUE AUX CONDUCTEURS HANDICAPÉS**

A _____
Le _____
L'expert(e) _____

SPECIMEN

Réf : Arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NEPH :

TELEPHONE :

COURRIEL :

CATEGORIES :

A1 A2 A B1 B BE C1 C1E C CE D1 D1E D DE

MENTIONS ADDITIONNELLES CODIFIEES:

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud
Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse
89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



Notice explicative de l'attestation d'assurance

- 1) Obligation légale de fournir une attestation d'assurance à l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière en charge de l'épreuve de régularisation du permis de conduire :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire (article 2, III) :

« Les véhicules utilisés pour les examens doivent faire l'objet d'une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers ainsi qu'aux personnes se trouvant à l'intérieur du véhicule, à l'occasion des épreuves pratiques. **L'attestation d'assurance n'est demandée qu'aux candidats individuels.** Elle est présentée à l'expert.

Elle doit être un document original comportant obligatoirement :

- la raison sociale de la société d'assurance ;
- les nom et prénom du candidat bénéficiant de la police d'assurance ;
- le numéro d'immatriculation du véhicule couvert et de sa remorque, le cas échéant ;
- le type d'assurance (couverture de l'ensemble des dommages pouvant être causés aux tiers à l'occasion de l'examen) »

- 2) 2) Dispositions particulières concernant les personnes en situation de régularisation du permis de conduire, conformément à l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire (Article 3 II)

« Un conducteur titulaire du permis de conduire d'une ou de plusieurs des catégories suivantes : A1, A2, A, B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E, et atteint postérieurement à la délivrance du permis de conduire d'une affection susceptible de rendre nécessaire l'aménagement du véhicule pour tenir compte de son handicap physique doit régulariser son permis de conduire.

L'expert vérifie que les aménagements du véhicule proposés à l'issue du contrôle médical prévu par les articles R. 226-1 a R. 226-4 sont adaptés.

Au cours d'un exercice de conduite, l'expert vérifie que les aménagements du véhicule qu'il a définis sont utilisés de façon efficace et les mentionne dans l'avis destiné au préfet.

La personne qui souhaite faire supprimer ces restrictions doit à nouveau régulariser son permis de conduire. L'expert vérifie que les commandes sont utilisées de manière efficace par le candidat et le mentionne dans l'avis destiné au préfet. »

IMPORTANT

Le non-respect de l'une des dispositions mentionnées ci-dessus entraînera le report de l'examen.

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

89 Boulevard Benoîte Danesi
20401 BASTIA CEDEX
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



Possibilités de financement des aménagements techniques de mon véhicule

Des possibilités d'aides au financement des aménagements techniques des véhicules existent. Elles peuvent bénéficier aux personnes en situation de handicap déjà titulaires d'un permis de conduire mais également à celles manifestant leur intention d'apprendre à conduire notamment dans le cadre de la conduite accompagnée.

Réglementation

Qui peut bénéficier de la prestation de compensation pour l'aménagement du poste de conduite ?

Art. D245-18 du code de l'action sociale et des familles

Peuvent être pris en compte au titre du 3° de l'article L. 245-3 (La prestation de compensation peut être affectée, dans des conditions définies par décret, à des charges : (...)) 3° Liées à l'aménagement du logement et du véhicule de la personne handicapée, ainsi qu'à d'éventuels surcoûts résultant de son transport ;...)

1. L'aménagement du véhicule habituellement utilisé par la personne handicapée, que celle-ci soit conducteur ou passager. Peuvent aussi être pris en compte les options ou accessoires pour un besoin directement lié au handicap ;
2. Les surcoûts liés au transport de la personne handicapée.

Art. D.245-19 du code de l'action sociale et des familles

S'agissant de l'aménagement du poste de conduite d'un véhicule exigeant la possession du permis de conduire, seule peut bénéficier de l'affectation de la prestation de compensation à cet effet la personne dont le permis fait mention d'un tel besoin ou la personne qui manifeste son intention d'apprendre à conduire en utilisant la conduite accompagnée et qui produit l'avis établi par le médecin, lors de la visite médicale préalable en application de l'article R. 221-19 du code de la route, ainsi que l'avis du délégué à l'éducation routière.

Taux de TVA applicable aux coûts liés à l'aménagement des véhicules ?

Art 30-0 B du code général des impôts

Tout achat de véhicule est soumis au taux normal de la taxe, quelle que soit la qualité de l'acquéreur. Seuls les aménagements spéciaux facilitant la conduite du véhicule par la personne handicapée sont soumis au taux réduit de la taxe à 5,5 %.

Pour que le taux réduit de la TVA puisse s'appliquer, ces équipements doivent être mentionnés distinctement sur la facture délivrée à l'acheteur.

Il est admis que le taux réduit s'applique également aux frais d'installation et aux réparations de ces équipements sur le véhicule.

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

8 Boulevard Benoît Danesi
20200 BASTIA
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



L'arrêté du 16 avril 1996, publié au Journal Officiel du 23 avril 1996, complète la liste des équipements concernés afin de l'étendre à certains équipements spéciaux facilitant l'accès des handicapés aux véhicules.

Les équipements spéciaux destinés à faciliter la conduite ou l'accès des véhicules, et soumis à ce titre au taux de 5,5 % de la TVA, sont limitativement énumérés par l'article 30-0 B de l'annexe IV au code général des impôts.

Cliquez ici

Liste des équipements spéciaux soumis au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006300342&cidTexte=LEGITEXT000006069576&dateTexte=20060817>

Dossier MDPH

La demande d'aide au financement de l'aménagement de son véhicule doit être adressée à la MDPHCC (Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité de Corse).

*Pour télécharger le formulaire cliquez ici => **Formulaire de demande(s) auprès de la MDPH***

<http://www.corsedusud.fr/wp-content/uploads/2016/06/Formulaires-de-demandes.pdf>

Adresse des MDPH de la Collectivité de Corse

- **MDPH de Corse du Sud**
Cliquez ici => [MDPH 2A](#) – Corse du Sud
Immeuble Castellani, avenue du mont Thabor
BP 80962 20700 AJACCIO CEDEX 9
Tél : 04 95 10 40 90
- **MDPH de Haute-Corse**
Cliquez ici => [MDPH 2b](#)
Immeuble Loumaland - 2bis Chemin de l'Annonciade
20405 BASTIA CEDEX
Tél. : 04 95 30 08 35

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A - Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

8 Boulevard Benoît Danesi
20200 BASTIA
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



L'intervention d'une assistante sociale de secteur

Il est particulièrement conseillé de confier l'instruction du dossier de demande d'aide au financement de l'aménagement du véhicule à une assistante sociale pour éviter un refus de la MDPH pour cause de « dossier incomplet » ou de « manque de justificatifs ».

Dans chaque MDPH, une assistante sociale peut être contactée (cf. coordonnées plus haut).

Pour plus de proximité, le territoire de la Corse est également divisé en circonscription où des assistantes sociales de secteur peuvent être sollicitées au sein des Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS) en Corse du Sud ou Unités Territoriales des Interventions sociales (UTIS) en Haute-Corse :

Corse du Sud

- Standard général de la Collectivité de Corse : 04.95.29.13.00.
- En circonscription, coordonnées des Unités Territoriales d'Action Sociale :
 - UTAS 1 : 04.95.29.15.58
 - UTAS 2 : 04.95.29.80.85
 - UTAS 3 :
 - secteur Porto-Vecchio : 04.20.20.21.10
 - secteur Propriano : 04.95.76.30.45

Haute-Corse

- Standard général de la Collectivité de Corse : 04.95.29.13.00.
- En circonscription, coordonnées des Unités Territoriales des Interventions Sociales :
 - BASTIA
 - Fango : 04 95 55 06 33
 - Lupino : 04 95 30 12 50
 - Lucciana : 04 95 38 39 42
 - PLAINE ORIENTALE
 - Moriani : 04 95 58 40 50
 - Ghisonaccia : 04 95 56 87 30
 - BALAGNE
 - Ile-Rousse : 04 95 63 00 50
 - Calvi : 04 95 65 07 13
 - CORTE : 04 95 46 06 45

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini
20090 AJACCIO
Tel. 04 95 20 75 33
Email : dd.20a@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A - Route royale
20600 BASTIA
Tel. 04 95 30 86 01
Email : dd.20b@apf.asso.fr
SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare
20302 AJACCIO
SAT - ER
Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

8 Boulevard Benoît Danesi
20200 BASTIA
SRCS - USER
Tel. 04 95 32 97 97



L'intervention d'un ergothérapeute

Il est particulièrement conseillé de faire appel à un ergothérapeute pour instruire la partie technique dédiée à la description des aménagements techniques souhaités.

La fourniture de 3 devis du coût de ces équipements et de leur installation sur le véhicule est également demandée.

CORSE DU SUD

Ergothérapeutes libérales de Corse du Sud

- Charlotte LEDDET : 06 50 86 50 88
- Laura MAGNIN : 06 34 50 74 80

SAVS APF France handicap « Ajaccio »

(Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)

Les Jardins de Bodiccione Bât. C

Boulevard Louis Campi

20090 AJACCIO

Email : savs.ajaccio@apf.asso.fr – 04 95 20 78 09

HAUTE-CORSE

Ergothérapeutes libéraux de Haute-Corse

- Claire DION : 06 42 17 88 81
- Sylvain PICOT : 06 62 73 23 30
- Melissa LEDUC : 06 09 53 37 86
- Marjory CASULA : 07 69 18 20 98

SAVS APF France handicap « Cismonte »

Immeuble San Petru, Bât. A – Route Royale

20600 BASTIA

Email : savs.bastia@apf.asso.fr - 04 95 34 11 46

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale « Cismonte » est l'équipe labellisée par la MDPH pour les évaluations et les préconisations de la prestation de compensation du handicap (PCH) « aides techniques » liées aux aménagements et adaptations du véhicule.

Les évaluations et préconisations réalisées par l'ergothérapeute du SAVS sont validées par le médecin rééducateur du Service de rééducation fonctionnelle du CH de Bastia. Ainsi, toutes les demandes d'adaptation de véhicules ou d'aides techniques déposées par les personnes ou les partenaires à la MDPH sont transmises au SAVS Cismonte APF France handicap par saisie de la MDPH.

Délégation de Corse du Sud

40, avenue Noël Franchini

20090 AJACCIO

Tel. 04 95 20 75 33

Email : dd.20a@apf.asso.fr

SIRET : 775 688 732 10 292 – APE : 8899B

Délégation de Haute Corse

Immeuble San Petru bât. A – Route royale

20600 BASTIA

Tel. 04 95 30 86 01

Email : dd.20b@apf.asso.fr

SIRET : 775 688 732 06 910 – APE : 9499Z

DDTM Corse du Sud

Terre-plein de la gare

20302 AJACCIO

SAT - ER

Tel. 04 95 29 09 09



DDTM Haute-Corse

8 Boulevard Benoît Danesi

20200 BASTIA

SRCS - USER

Tel. 04 95 32 97 97

